

MUNICIPALITÉ

COMMUNE  
DE  
DENGES

## **Rapport de la Municipalité**

### **Réponse à la motion Rosat**

# RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

## REPONSE A LA MOTION ROSAT

Lors du conseil communal du 16 novembre 2015, Mme Rosat a déposé une motion pour que la municipalité mette en place, en collaboration avec Pro Senectute, le projet «Village Solidaire» dans notre commune.

### I. Rappel de la motion

Dans un souci de clarté, le contenu de cette motion est rappelé ici dans son intégralité.

*Motion Mme Rosat*

#### **1. Objet de la motion**

*Dans notre société où tout va plus vite, plus loin, plus densément, l'individu subit, suit, ou anticipe.*

*Notre village de Denges n'échappe pas à ce phénomène. L'attractivité de notre région et la densification des zones vont faire grandir notre village de façon exponentiel.*

*La population elle aussi évolue. De nombreuses études le montrent ; nous vieillissons mais pour beaucoup, de plus en plus âgé et en meilleure santé. Mais surtout de plus en plus seul dans une société où les réseaux sociaux deviennent virtuels.*

*En 2002, la Fondation Leenards a lancé un concours d'idées remporté par Pro Senectute. Le concept de « quartier solidaire » a ainsi vu le jour. Le quartier de Bellevaux à Lausanne a fait office de pionnier. Aujourd'hui c'est une réalité dans une vingtaine de quartiers de villes ou villages vaudois et d'autres sont à venir.*

*Le concept est assez simple. Il s'agit de tisser des liens intergénérationnels dans un lieu, à l'aide d'activités diverses afin que la vie sociale perdure. Des cafés-rencontre, des cours divers et variés, des sorties, des repas communautaires, des ateliers bricolages, des boums seniors, de la pétanque ou de l'entraide jeunes-aînés sont quelques une des activités qui permettent aujourd'hui de réunir les habitants de ces quartiers, faisant ainsi tomber les frontières et craintes entre les générations.*

*La mise en place de ce processus se fait sur 3 à 5 ans, en collaboration entre l'association Pro Senectute et la commune, avec le soutien du canton.*

*Il permet aux personnes âgées et vieillissantes de rester dans leur village, de garder une vie sociale, d'améliorer leur quotidien et ainsi, potentiellement, repousser leur entrée en EMS. Nyon, Yverdon, Pully, Prilly, Vallorbe, Ecublens, Corseaux, Tolochenaz ont adopté ce concept et les résultats sont enthousiasmants.*

#### **2. Constat actuel**

*A Denges, actuellement les habitants de 55ans et plus représentent le 25% de la population résidente.*

*Alors que le nombre d'habitants est passablement resté stable dans notre commune ces 5 dernières années, l'on ne peut que constater que la moyenne d'âge va en augmentant, tout comme l'espérance de vie.*

*Si plusieurs structures ou associations existantes favorisent les rencontres entre parents avec enfants, il n'en va malheureusement pas de même pour les personnes plus âgées qui ne bénéficient pas, outre les jeux du jeudi en hiver et la course annuelle des aînés organisés par des bénévoles de la commune, à d'autres structures propres à leurs besoins.*

*Dans le même temps, les lieux de rencontres et d'échanges sont inexistant entraînant ainsi un certain isolement au sein de la population et l'obligation de se déplacer, principalement à Morges, Crissier ou Ecublens pour faire les courses.*

*Dans les 10 prochaines années, avec les plans de quartier des Ochettes et des Marais actuellement en court, la population de Denges va certainement croître rapidement. Ceci sans compter sur le projet de construction d'un concept d'immeubles avec un bâtiment d'appartements protégés prévu en dessous du collège de la Crosette qui contribuera à faire augmenter sérieusement la population plus âgée.*

*Or, et c'est un constat, les aînés au moment où ils atteignent l'âge de la retraite ont encore, en moyenne de très nombreuses années à passer au sein de notre société. Si beaucoup d'entre eux sont actifs longtemps, pour d'autres la coupure d'avec le monde du travail est difficile, souvent source de solitude. Avec le grand âge, les contacts sociaux deviennent plus rares, car plus complexes (éloignement de la famille proche, mobilité réduite, difficultés sensorielles (ouïe, vue, etc.). Cette solitude, accompagnée souvent d'un manque de repères, doit nous interpeller.*

*Andrée Rosat, le 28 octobre 2015*

## **II. Analyse de la situation**

Dès septembre 2016, la Municipalité a débuté son travail d'analyse et vous fait part de son rapport :

- Rencontre avec l'association Pro Senectute et présentation de leur offre « Village Solidaire » :
  - La prestation comprend une méthodologie et un concept qui s'élèvent à un investissement total de CHF 247'000 sur une période de 32 mois. Charge à répartir entre la commune et le canton : CHF 140'000 pour notre commune, CHF 107'000 pour le Canton, ceci n'incluant pas le coût de l'infrastructure.
- Rencontre avec les responsables Mesdames Reymond et Lasser du club des aînés « Soleil d'Automne » de Denges. Le but de ce club est d'organiser des rencontres récréatives, sportives et culturelles pour les aînés de notre village. Les différentes animations sont organisées en étroite collaboration avec les comités des communes de Lonay, Bremblens et d'Echandens :
  - Le comité du club pense que le projet de Pro Senectute est redondant avec les activités déjà existantes et n'apporterait aucune plus-value.

- Organisation de deux rencontres avec Madame Rosat et les responsables du club des aînés de Denges afin de trouver d'autres options d'améliorations et de proposer de nouvelles activités.
- Prises de contacts avec les communes voisines d'Echandens et Lonay pour sonder l'offre proposée à leurs aînés. Evaluer les besoins de chacun et suggérer une collaboration avec la commune de Denges au projet de Pro Senectute :
  - Aucune commune n'est favorable à ce concept et envisage de participer à sa mise en place avec notre commune. Toutes les communes voisines sont satisfaites des activités existantes et des prestations offertes par le club intercommunal actif « Soleil d'Automne ».

### **III Propositions de mesures à prendre**

- Le club « Soleil d'Automne » est conscient que par manque de communication appropriée concernant les nombreuses activités récréatives qui sont proposées dans notre région par les différentes associations en place, les aînés de notre village ne sont pas suffisamment informés de celles-ci et du vaste choix à leur disposition ;
- De concert avec les comités du « Soleil d'Automne » (Lonay, Bremlens, Echandens et Denges), un regroupement de toutes les activités proposées dans notre région par les différentes organisations sera présenté sur une liste commune et distribuée pour la première fois à la fin d'année à tous les aînés de ces communes. Cette liste sera préparée et gérée annuellement par un membre actif de cette association.

### **III Conclusion**

- Au vu du nombre d'activités déjà proposées dans notre région, il nous semble raisonnable d'investir dans des ressources afin d'aider le club « Soleil d'Automne » à mettre en place cette initiative de regroupement des animations proposées sur une liste commune et de développer un soutien et l'accès de celles-ci avant d'investir dans un nouveau concept onéreux pour notre commune ;

- Tenant compte du refus des communes de Lonay et Echandens de collaborer sur le projet Pro Senectute, il nous semble démesuré pour une seule commune de la taille de Denges de mettre en place une telle structure ;
- Incontestablement, il paraît avisé d'offrir une meilleure accessibilité à l'offre actuelle, de garder une collaboration harmonieuse entre les communes de Lonay, Bremblens et d'Echandens afin de poursuivre un développement commun pour le soutien aux aînés de nos communes ;

La Municipalité estime que la demande de Madame Rosat est prématurée et suggère au Conseil communal d'abandonner ce dossier. Par contre, nous resterons sensibles à l'évolution de la population sénior liée au développement de nos nouveaux quartiers et réétudierons les besoins si nécessaire.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

- Vu le rapport de la municipalité – réponse à la motion Rosat
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

#### DÉCIDE

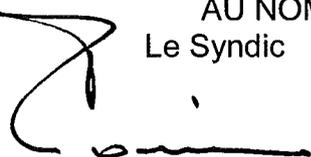
1. d'abandonner ce dossier
2. de considérer la motion de Mme Rosat comme classée.

Approuvé en séance de municipalité, le 27 mars 2017

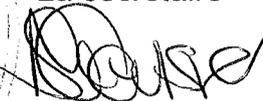
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La secrétaire

  
Francis Monnin



  
A.-Sylvie Gevisier

Denges, le 27 mars 2017